Image not found or type unknown

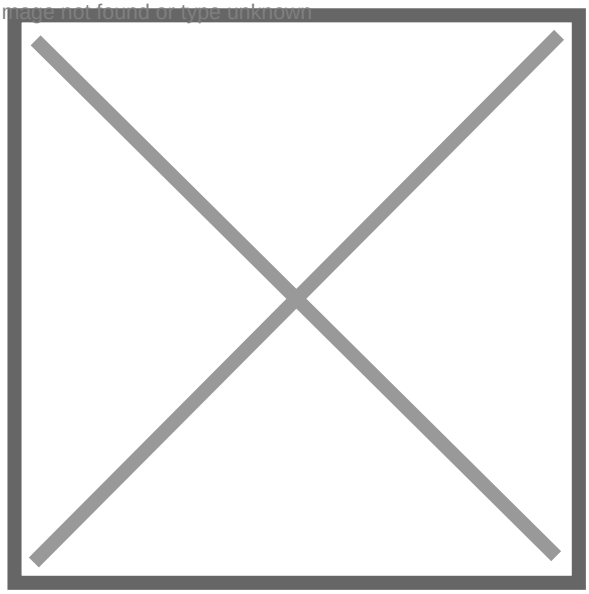

Droit entre frère et seour

Par **Jennymelya**, le **28/04/2018** à **15:09**

Bonjour,

J'aurais aimé savoir si, étant majeure, j'ai des droit sur ma petite soeur de 7 ans, étant en froid avec ma famille je ne peut plus voir ma petite soeur, mes parents me l'interdise, comment faire ?

Merci.

Par **jos38**, le **28/04/2018** à **17:09**

bonjour. vous ne pouvez obliger vos parents à vous laisser voir votre petite sœur. je ne sais pourquoi ils vous ont coupée d'elle mais peut-être accepteront-ils que vous la voyiez ensemble dans un parc par exemple

Par **amajuris**, le **28/04/2018** à **18:04**

bonjour,
vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales.
salutations

Par **Tisuisse**, le **29/04/2018** à **16:09**

Bonjour Jennymelya,

En théorie, seuls les enfants ont droit de conserver des liens avec certaines personnes de leur entourage immédiat. C'est le cas des grand-parents, des frères et soeurs, des oncles et tantes. Par contre, ces personnes n'ont aucun droit de façon systématique. C'est le JAF, Juge aux Affaires Familiales, qui tranche et décide su telle ou telle personne peut obtenir un droit de visite et, éventuellement, d'hébergement, à quelle fréquence ce droit lui est acquis.

Donc, comme dit mon collègue amatjuris, faites une demande auprès du JAF. Je pense que, das le cas que vous exposez, et selon le dossier que vous déposerez, vous aurez toutes les chances d'avoir gain de cause selon le principe qui dit "on ne sépare pas une fratrie".

Par **Jennymelya**, le **30/04/2018** à **10:09**

Merci a vous tous je vais le faire

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés